



Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH – 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 2 avril 2026

AVIS A LA POPULATION

No 05/26

Démission au sein du Conseil communal

Le Conseil communal a pris acte de la démission de M. Roberto Cortesi de ses fonctions de Conseiller communal, avec effet au 1er juillet 2026.

En conséquence, une élection complémentaire sera organisée le 14 juin prochain afin de pourvoir à son remplacement.

CONVOCATION DU CORPS ELECTORAL A L'ELECTION COMPLEMENTAIRE PAR LES URNES D'UN-E CONSEILLER-ERE COMMUNAL-E

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Lajoux sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e Conseiller-ère communal-e selon le système majoritaire à 2 tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures :

Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal **jusqu'au lundi 20 avril 2026 à 12h00**. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidatures doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote :

Lieu : Salle du Conseil au bureau communal.

Heures d'ouverture : **Dimanche 14 juin 2026** de 10h00 à 12h00.

Scrutin de ballottage éventuel : **Dimanche 5 juillet 2026**, aux mêmes heures et au même lieu.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal **jusqu'au mercredi 17 juin 2026 à 12h00**.

Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Toute personne intéressée à siéger au sein du Conseil communal peut s'adresser directement au Maire ou auprès d'un Conseiller communal pour obtenir plus d'informations.

Pollutions des eaux

Les pollutions des eaux sont malheureusement fréquentes en Suisse et plusieurs milliers de cas sont recensés chaque année.

C'est pourquoi nous nous associons à la campagne « Sous chaque grille se cache une rivière » initiée par l'Association Suisse des Gardes-pêche. Nous vous invitons à consulter le site internet aquava.ch, qui présente entre autres les gestes et comportements que chacune et chacun peut adopter afin de contribuer à la protection de l'un des biens les plus précieux de l'humanité : **L'EAU**.



« Sous chaque grille se cache une rivière... »

Ne jetez rien !

aquava.ch

ASGP
SVFA
ASGP

Logo of the Swiss Confederation (Confédération suisse) and the Swiss Environmental Confederation (Schweizerische Eidgenossenschaft).

Logo of the Swiss Environmental Confederation (Schweizerische Eidgenossenschaft).

Logo of the Swiss Environmental Confederation (Schweizerische Eidgenossenschaft).

Logo of the Swiss Environmental Confederation (Schweizerische Eidgenossenschaft).

Logo of the Swiss Environmental Confederation (Schweizerische Eidgenossenschaft).

Mise à l'enquête publique – Nouveaux arrêts de bus

Les plans des deux futurs arrêts de bus, qui seront adaptés aux normes LHand (accessibilité pour personnes à mobilité réduite), sont déposés au bureau communal pour **consultation publique jusqu'au 2 mai 2026**.

Les habitants peuvent consulter les plans et faire part de leurs remarques pendant cette période.

Mise à l'enquête publique – Arrêté

Durant l'année 2025, l'Office de l'environnement a entrepris des démarches pour mettre sous protection des biotopes et des sites marécageux d'importance nationale par voie d'arrêté du Gouvernement. A Lajoux, la tourbière des Embreux est concernée.

Aussi, l'arrêté et les plans relatifs à la réserve naturelle de la tourbière des Embreux sont déposés au bureau communal pour **consultation publique jusqu'au 5 mai 2026**.

Les habitants peuvent consulter les plans et faire part de leurs remarques pendant cette période.

Incinération des déchets verts – directives cantonales



En zone à bâtir

Les feux de déchets végétaux, même secs, sont interdits. Les nuisances provoquées au proche voisinage ainsi que les moyens et infrastructures existants pour l'évacuation et le traitement de ces déchets ne justifient pas une telle élimination.

► Pas de dérogation possible

Pour des conseils concernant la valorisation des déchets verts, vous pouvez vous référer à la brochure [« Bien gérer ses déchets verts »](#) et au guide [« jardins vivants »](#).

Les feux de grillades sont autorisés sans nécessité de dérogation. Le combustible doit impérativement être constitué de branchages ou de bois bien secs dégageant très peu de fumée.

► Autorisés sans dérogation

Concernant les autres types de zones (forêt, pâturages boisés, zones agricoles) les directives sont disponibles sur le site internet de la commune www.lajoux.ch / administration / règlements.

Avis de construction

Requérant : Monsieur Stanislas Brahier, Es Tennements 13, 2718 Lajoux

Projet : Agrandissement de la stabulation actuelle pour la détention de bovins

Au lieu-dit : Es Tennements - n° de parcelle : 129

Dimensions : Longueur 10 m, largeur 8.8 m, hauteur totale 6 m.

Genre : Matériaux : Façades : bois et maçonnerie, Toiture : idem bâtiment existant

Zone d'affectation : Zone agricole

Dépôt public de cette demande, avec plans, **jusqu'au 13 avril 2026**, au Secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).

Information pour la pose de panneaux solaires en toiture

Requérants : Madame et Monsieur Sylviane et Jean-Marc Grandjean, Dos les Laves 144, 2718 Lajoux

Projet : Installation solaire photovoltaïque sur la toiture côté ouest du bâtiment sis sur la parcelle n° 608 au lieu-dit « Dos les Laves » en zone d'habitation (HA).

Surface : Environ 35 m²

Information pour la pose de panneaux solaires en toiture

Requérante : Madame Claire-Isabelle Nicolet, Route de Fornet 76d, 2718 Lajoux

Projet : Installation solaire photovoltaïque sur la toiture côté ouest et est du bâtiment sis sur la parcelle n° 449 au lieu-dit « Route de Fornet » en zone centre (CA).

Surface : Environ 58 m²

